

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 mai 2014

PROJET D'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE ENTRE L'UNION EUROPÉENNE ET LES
ÉTATS-UNIS - (N° 1930)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AE10

présenté par
M. Chassaigne

ARTICLE UNIQUE

Rétablir l'alinéa 31 dans la rédaction suivante:

"8. Souhaite que la Commission européenne retire des négociations la clause relative au mécanisme de règlement des différends entre les investisseurs et les États ;".

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rétablissement du texte initial de la résolution.